PANNEAU-TITRE PRINCIPAL

GROUPE	2	HERBICIDE

Herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]

Granules dispersables (75 %)

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ D'HIVER OU BLÉ DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS, L'AVOINE
ET LES ESPÈCES DE GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE
ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION : 22575 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

GARANTIE : Thifensulfuron-méthyle 50 %
Tribénuron-méthyle 25 %

CONTENU NET : 320 GRAMMES
(4 pochettes hydrosolubles de 80 grammes chacune)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

LA COMPAGNIE E. I. DUPONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

SECTION SUR LES PRÉCAUTIONS :

PRÉCAUTIONS :

- **AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.**
- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- **ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.**
- **ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE COMBINAISON ET DES GANTS À L'ÉPREUVE DES PRODUITS CHIMIQUES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.**
- **NE CONTAMINER AUCUNE NAPPE D'EAU.**
- **CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.**
- **NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.**
- **ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.**
- **NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.**
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, composez le numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS :
En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre antipoison.

CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes.

CONTACT AVEC LA PEAU :
Laver la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

INGESTION :
Faire boire de grandes quantités d'eau et faire vomir. Répéter jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair.

INHALATION :
Retirer la personne du site traité.

Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Transporter la victime dans un endroit sûr et non contaminé. Si la victime a cessé de respirer, dégager les voies respiratoires et commencer à pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments pour les humaines et les animaux. Ne pas utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :

1. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.

2. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.

3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

MARQUES DÉPOSÉES :

Md/mc Marques déposées/de commerce de la compagnie E. I DuPont dont la compagnie E.I.Du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

*Tous les autres produits sont des marques déposées/de commerce de leurs compagnies respectives.

<MODE D'EMPLOI>

GROUPE	2	HERBICIDE

Herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]

Granules dispersables (75 %)

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ D'HIVER OU BLÉ DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS, L'AVOINE
ET LES ESPÈCES DE GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE
ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION : 22575 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

GARANTIE : Thifensulfuron-méthyle 50 %
Tribénuron-méthyle 25 %

CONTENU NET : 320 GRAMMES
(4 pochettes hydrosolubles de 80 grammes chacune)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

LA COMPAGNIE E. I. DUPONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

PRÉCAUTIONS :

- AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE COMBINAISON ET DES GANTS À L'ÉPREUVE DES PRODUITS CHIMIQUES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- NE CONTAMINER AUCUNE NAPPE D'EAU.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, composez le numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS :
En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre antipoison.

CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes.

CONTACT AVEC LA PEAU :
Laver la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

INGESTION :
Faire boire de grandes quantités d'eau et faire vomir. Répéter jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair.

INHALATION :
Retirer la personne du site traité.

Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Transporter la victime dans un endroit sûr et non contaminé. Si la victime a cessé de respirer, dégager les voies respiratoires et commencer à pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

- Éviter la surpulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la dernière bande de pulvérisation et les abords de ces habitats.
- Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des côteaux dénudés ou des dépôts calcaires.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation. Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.

Ne pas dépasser un total de 20 g d'herbicide REFINE EXTRA^{md} en pochettes Toss-N-Go^{md} par hectare par année de culture.

TABLE DES MATIÈRES

PANNEAU-TITRE PRINCIPAL *1*
SECTION SUR LES PRÉCAUTIONS : *2*
PRÉCAUTIONS : *2*
PREMIERS SOINS : *2*
CONTACT AVEC LES YEUX : *2*
CONTACT AVEC LA PEAU : *2*
INGESTION : *2*
INHALATION : *2*
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : *2*
ENTREPOSAGE : *3*
ÉLIMINATION : *3*
AVIS À L'UTILISATEUR : *3*
AVIS À L'ACHETEUR : *3*
MARQUES DÉPOSÉES : *3*
<MODE D'EMPLOI> *4*
PRÉCAUTIONS : *5*
PREMIERS SOINS : *5*
CONTACT AVEC LES YEUX : *5*
CONTACT AVEC LA PEAU : *5*
INGESTION : *5*
INHALATION : *5*
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : *5*
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : *6*
TABLE DES MATIÈRES 7
DESCRIPTION DU PRODUIT : *8*
RÉENSEMENCEMENT: *9*
Intervalles minimaux pour la rotation des cultures : *9*
RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE : *9*
RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS : *9*
RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION : *9*
PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION : *9*
DIRECTIVES D'APPLICATION : *10*
MODE D'EMPLOI 10
BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), ORGE DE PRINTEMPS, ET AVOINE 10
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] *10*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + MCPA *11*
BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) ET ORGE DE PRINTEMPS 12
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + 2,4-D AMINE ou ESTER *12*
BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS 14
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + ASSERT[md] *14*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + ASSERT[md] + MCPA ester 500 ..... *14*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + PUMA[md] SUPER *15*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + MCPA ESTER 500 + PUMA SUPER* *16*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + PUMA[*] 120 SUPER *16*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + PUMA[*] 120 SUPER + MCPA ESTER 500 ..... *17*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + ACCORD[*] *17*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + ACCORD[*] + PUMA 120 SUPER* *18*
BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET ORGE DE PRINTEMPS 19
HERBICIDE REFINE EXTRA[MD] EN POCHETTES TOSS-N-GO[MD] + ATTAIN[md] MÉLANGE EN RÉSERVOIR *19*
NOTES 19
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + CURTAIL[mc] M *19*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + LONTREL[mc] 360 ..... *20*

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + LONTREL[mc] 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER *21*
BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) *22*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + HORIZON[md] 240 EC *22*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + MCPA ESTER 500 + HORIZON[md] 240 EC *22*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] +ACCORD + HORIZON[*] 240 EC* *23*
BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) 23
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + ACCORD[md] + AVENGE[md] 200-C *24*
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + 2,4-D AMINE ou ESTER + EVEREST[md] SOLUPAK[md] 70 DF ou EVEREST[md] 70 DF *24*
USAGES LIMITÉES : 25
ESPÈCES DE GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES *25*
RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE : 26
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE : *26*
DIRECTIVES DE MÉLANGE : *26*
RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL : 27
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE : *27*
DIRECTIVES DE NETTOYAGE : *27*
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE : *28*
ENTREPOSAGE : *28*
ÉLIMINATION : *28*
AVIS À L'UTILISATEUR : *29*
AVIS À L'ACHETEUR : *29*
MARQUES DÉPOSÉES : *29*
ÉTIQUETTE DE LA POCHETTE HYDROSOLUBLE *30*

DESCRIPTION DU PRODUIT :

L'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] de DuPont est recommandé pour la suppression ou la répression sélectives en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps, blé d'hiver ou blé dur), l'orge de printemps et l'avoine qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées.

L'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] est un herbicide sous forme de granules dispersables renfermant 75 % de matière active contenus dans une pellicule hydrosoluble. Ce produit est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.

Porter des gants et des lunettes protectrices pour manipuler les pochettes hydrosolubles. Replacer les pochettes Toss-N-Go[md] inutilisées dans leur sac d'origine pour les conserver. Éviter l'exposition des pochettes Toss-N-Go[md] à l'humidité excessive ou à tout dommage physique durant leur entreposage et avant de les mélanger dans le réservoir de pulvérisation.

L'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] doit être mélangé avec de l'eau et un adjuvant recommandé, et la solution appliquée à la volée d'une façon uniforme. Les adjuvants recommandés sont AGRAL[md] 90, AG-SURF[md] et CITOWETT[md] PLUS. Appliquer en postlevée, sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée. APPLIQUER UNIQUEMENT AU MOYEN DE MATÉRIEL TERRESTRE.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau.

Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer à la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

L'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

Le colza, le lin, les lentilles et la luzerne peuvent être semés deux mois après une application d'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]. On peut planter n'importe quelle culture un an après l'utilisation de l'herbicide REFINE EXTRA[md]. En pochettes Toss-N-Go[md]
Un sac de 320 g d'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go [md] couvre 16 ha. Chaque pochette Toss-N-Go[md] de 80 g couvre 4 ha.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : LIRE AVANT L'UTILISATION

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on n'observe pas les recommandations suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps et l'avoine.

RÉENSEMENCEMENT:

Intervalles minimaux pour la rotation des cultures :

Intervalle minimal	Culture
2 mois	Canola, lin, lentilles, luzerne
Année de culture suivante	Toutes les cultures

RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :
On ne peut utiliser le blé, l'orge de printemps ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :
N'utiliser l'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] que sur les variétés enregistrées courantes de blé (blé de printemps, blé d'hiver, blé dur), d'orge de printemps et d'avoine. Se renseigner auprès de DuPont Canada Inc. sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées. NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE DE PRINTEMPS LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des côteaux dénudés ou des dépôts calcaires.
- Éviter la surpulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la dernière bande de pulvérisation et les abords de ces habitats.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'emploi avec l'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] est homologué.
- L'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas appliquer plus de 20 grammes/hectare de REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] par année.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

Pulvériser uniformément au sol uniquement, à l'aide d'un outillage bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat (minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée.

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir l'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] en suspension. Pulvériser uniformément. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

MODE D'EMPLOI

BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), ORGE DE PRINTEMPS, ET AVOINE

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille et de la feuille étendard (avant l'apparition des épis) et avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des mauvaises herbes visées. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
Adjuvants : AGRAL[md] 90, AG-SURF[md] ou CITOWETT[md] PLUS	2 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation

MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire) / neslie paniculée / stellaire moyenne[1] / spargoute des champs / saponaire des vaches / sagesse-des-chirurgiens / séneçon vulgaire / ortie royale / kochia à balais / chou gras / crépis des toits / amarante à racine rouge / soude roulante/ bourse-à-pasteur / tabouret des champs / sarrasin de Tartarie / colza spontané[2] / tournesol spontané / renouée liseron[3] / moutarde des champs

Notes

[1] Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1re-6e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.

[2] L'herbicide Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant l'imazéthapyr (c.-à-d. les variétés Clearfield[*]).

[3] Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

chardon des champs[4] / gaillet gratteron (1-3 verticilles) / mauve négligée[5] / matricaire inodore / laiteron des champs[4] / érodium cicutaire (2-6 feuilles) / linaire vulgaire[6]

Notes

[4] Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir des résultats optimaux sur les parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas réprimées.

[5] Appliquer sur la mauve négligée en pleine croissance, aux stades de la 2e à la 6e feuille (10-12 cm de hauteur). L'herbicide Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.

[6] Appliquer lorsque les plants de linaire vulgaire ont moins de 15 cm de hauteur. La suppression de cette mauvaise herbe inclut, en plus de l'application d'un herbicide chimique, des labours fréquents.

NOTE : L'efficacité de l'herbicide Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] sera réduite s'il pleut dans les 4 heures suivant une application.

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + MCPA

ENDROIT : Aucune restriction

CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement

PÉRIODE : Appliquer en postlevée à partir du stade de la 3e feuille complète jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition de la feuille étendard de la culture.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
MCPA amine ou ester 500	0,7-1,1 litre/hectare (350-560 grammes d'équivalent acide/hectare)
OU	
MCPA ester 500	0,56 litre/hectare(280 grammes d'équivalent acide/hectare)
Adjuvants : AGRAL[md] 90, AG-SURF[md] ou	2 litres/1 000 litres de solution de

CITOWETT[md] PLUS	pulvérisation

MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis le MCPA , tout en maintenant l'agitation, et ensuite, l'adjuvant. Il peut être nécessaire d'utiliser un agent antimousse. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR REFINE EXTRA® + MCPA À RAISON DE 0,7-1,1 L/HA

renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire) / neslie paniculée / bardane (jeunes pousses) / stellaire moyenne[1] / lampourde glouteron[2] / spargoute des champs / saponaire des vaches / fausse herbe à poux[2] / sagesse des chirurgiens / grande herbe à poux[2] / vélar d'Orient / ortie royale / moutarde d'Inde / kochia à balais[2] / chou gras / plantain (commun) / laitue scariole / herbe à poux[2] / amarante à racine rouge / ansérine de Russie[2] / soude roulante / bourse-à-pasteur / tabouret des champs / sarrasin de Tartarie / sisymbre élevé / colza spontané / renouée liseron[3] / moutarde des champs / radis sauvage / vélar fausse giroflée

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR REFINE EXTRA® + MCPA À RAISON DE 0,56 L/HA

Mauvaises herbes supprimée par REFINE EXTRA® aussi le canola spontané tolérant à l'imazamox et à l'imazethapyr(c-.à- d. le canola Clearfield*)(stades 2[e]-4[e] feuille).

Notes

[1] Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1[re]-6[e] feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.
[2] Utiliser un minimum de 400 grammes de matière active de MCPA par hectare au minimum.
[3] Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

chardon des champs[4] / mauve négligée[5] / matricaire inodore / laiteron des champs[4] / érodium cicutaire (2-6 feuilles) (MCPA ester seulement)

Notes :

4. Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir des résultats optimaux sur les parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas reprimées.
5. Appliquer sur la mauve négligée en pleine croissance, aux stades de la 2e à la 6e feuille (10-12 cm de hauteur). L'herbicide Refine Extra en pochettes Toss-N-Go plus le MCPA retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.

NOTE : S'assurer que les pochettes Toss-N-Go[md] d'herbicide Refine Extra[md] sont dissoutes et que le produit est complètement en suspension avant d'ajouter le MCPA. Consulter l'étiquette du MCPA pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions à prendre.

BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) ET ORGE DE PRINTEMPS

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + 2,4-D AMINE ou ESTER
ENDROIT : Aucune restriction
CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver) et orge de printemps seulement. **NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE.**

PÉRIODE : Appliquer en postlevée à partir du stade de la 3e feuille complète jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition de la feuille étendard de la culture.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
Choisir l'un des suivants : 1) 2,4-D amine 500 2) 2,4-D ester LV700 3) 2,4-D ester LV600 4) Équivalent acide	 0,84-1,1 litre/hectare 0,6-0,8 litre/hectare 0,7-0,9 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL[md] 90, AG-SURF[md] ou CITOWETT[md] PLUS	2 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis le 2,4-D , tout en maintenant l'agitation, et ensuite l'adjuvant. Il peut être nécessaire d'utiliser un agent antimousse. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire) / neslie paniculée / bardane (jeunes pousses) / stellaire moyenne[1] / lampourde glouteron / petite herbe à poux / spargoute des champs / saponaire des vaches / fausse herbe à poux / sagesse-des-chirurgiens / grande herbe à poux / vélar d'Orient / ortie royale / moutarde d'Inde / kochia à balais / chou gras / plantain (commun) / laitue scariole / amarante à racine rouge / ansérine de Russie / soude roulante / bourse-à-pasteur / tabouret des champs / érodium cicutaire (2-6 feuilles) (2,4-D ester seulement) / sarrasin de Tartarie / sisymbre élevé / colza spontané[2] / renouée liseron[3] / moutarde des champs / radis sauvage / vélar fausse giroflée

Notes

[1] Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1re-6e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.
[2] Pour les variétés de canola tolérant à l'imazamox et à l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*), consulter l'étiquette du 2,4-D pour connaître les taux d'application appropriés.
[3] Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

chardon des champs[4]/ mauve négligée[5] / matricaire inodore / laiteron des champs[4] / linaire vulgaire (2,4-D ester seulement)

Notes

[4] Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir des résultats optimaux sur les parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des mauvaises herbes. L'herbicide Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + le 2,4-D empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas réprimées.
[5] Appliquer sur la mauve négligée en pleine croissance, aux stades de la 2e à la 6e feuille (10-12 cm de hauteur). L'herbicide Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] plus le 2,4-D retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.

NOTE : S'assurer que les pochettes Toss-N-Go[md] d'herbicide Refine Extra[md] sont dissoutes et que le produit est complètement en suspension avant d'ajouter le 2,4-D. Consulter l'étiquette du 2,4-D pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions à prendre.

BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + ASSERT[md]	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e et de la 6e feuille. Appliquer sur la folle avoine entre les stades de la 1re et de la 4e feuille.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
ASSERT[md]	1,3 litre/hectare aux stades de la 1re à la 3e feuille de la folle avoine 1,6 litre/hectare au stade de la 4e feuille de la folle avoine
Aucun adjuvant requis.	
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis le correcteur de pH, et ensuite Assert[md]. S'assurer que les pochettes Toss-N-Go[md] d'herbicide Refine Extra[md] sont dissoutes et que le produit est complètement en suspension avant d'ajouter le correcteur de pH, et que le correcteur de pH est à son tour complètement dissous avant d'ajouter Assert[md], tout en maintenant l'agitation. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul, plus la folle avoine.	
NOTE : Utiliser la préparation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Consulter l'étiquette d'Assert[md] pour connaître les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les renseignements sur le réensemencement.	

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + ASSERT[md] + MCPA ester 500	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 4e et de la 6e feuille. Appliquer sur la folle avoine entre les stades de la 1re et de la 4e feuille.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
ASSERT[md]	SOLS BRUNS ET BRUN FONCÉ 1,3 litre/hectare aux stades de la 1re à la 3e feuille de la folle avoine

	1,6 litre/hectare au stade de la 4e feuille de la folle avoine SOLS NOIRS ET GRIS LIGNEUX 1,6 litre/hectare
MCPA ester 500	0,7–1,1 litre/hectare (350-560 grammes d'équivalent acide/hectare)
Aucun adjuvant requis.	
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis le correcteur de pH, et ensuite Assert[md] et le MCPA ester 500. S'assurer que les pochettes Toss-N-Go[md] d'herbicide Refine Extra[md] sont dissoutes et que le produit est complètement en suspension avant d'ajouter le correcteur de pH, et que le correcteur de pH est à son tour complètement dissous avant d'ajouter Assert[md], tout en maintenant l'agitation. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul, plus la folle avoine.	
NOTE : Utiliser la préparation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Consulter les étiquettes d'Assert[md] et de MCPA ester 500 pour connaître les directives d'application de ces produits, les précautions à prendre lors de leur usage et les renseignements sur le réensemencement.	

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + PUMA[md] SUPER	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1re à la 6e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1re à la 5e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1re à la 6e feuille, jusqu'à l'apparition du 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
PUMA[md] SUPER	0,5-1,0 litre/hectare pour la sétaire verte 1,0 litre/hectare pour la folle avoine et le pied-de-coq
Aucun adjuvant requis.	
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis Puma[md] Super, tout en maintenant l'agitation. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul, plus la sétaire verte, le pied-de-coq et la folle avoine.	
NOTE : Consulter l'étiquettes de Puma[md] Super pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.	

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + MCPA ESTER 500 + PUMA* SUPER	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1re à la 6e feuille plus 3 talles ou sur l'orge de printemps aux stades de la 1re à la 5e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1re à la 6e feuille, jusqu'à l'apparition du 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 litre/hectare
PUMA* SUPER	0,5-1,0 litre/hectare pour la sétaire verte 1,0 litre/hectare pour la folle avoine et le pied-de-coq
Aucun adjuvant requis.	
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis Puma* Super , tout en maintenant l'agitation, et ensuite le MCPA ester 500. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + le MCPA ester 500(0,84 litre/hectare), plus la sétaire verte, le pied-de-coq et la folle avoine.	
NOTE : Consulter les étiquettes du MCPA ester 500 et de Puma* Super pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.	

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + PUMA* 120 SUPER	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1re à la 6e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1re à la 5e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1re à la 6e feuille, jusqu'à l'apparition du 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
PUMA* 120 SUPER	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et le pied-de-coq
Aucun adjuvant requis.	
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis Puma* 120 Super, tout en maintenant l'agitation. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul, plus la sétaire verte, la sétaire glauque, le pied-de-coq, et la folle avoine.	

NOTE :	Consulter l'étiquettes de Puma* 120 Super pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + PUMA[*] 120 SUPER + MCPA ESTER 500	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1re à la 6e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1re à la 5e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1re à la 6e feuille, jusqu'à l'apparition du 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
PUMA[*] 120 SUPER	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et le pied-de-coq
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l'imazamox et à l'imazethapyr(c.-à-d. le canola Clearfield*)(stades 2e-4e feuille) ; 840 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à ce taux.
Aucun adjuvant requis.	
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis Puma[md] 120 Super, tout en maintenant l'agitation. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul : la sétaire verte, la sétaire glauque, le pied-de-coq, la folle avoine, ainsi que les mauvaises herbes supprimée par MCPA Ester 500 à raison de 840 mL/hectare OU le canola spontané tolérant à l'imazamox et à l'imazethapyr(c.-à-d.le canola Clearfield*(stade 2e - 4e feuilles), lorsque MCPA ester 500 est appliqué à raison de 560 mL/hectare.	
NOTE : Consulter les étiquettes de Puma* 120 Super et de MCPA Ester 500 pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.	

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + ACCORD[*]	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps (cultivée seulement pour l'alimentation animale) et non contre-ensemencé de plantes fourragères.	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée aux stades de la 2e à la 5e feuille de la culture. Voir ci-dessous pour connaître les stades des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
ACCORD[*]	135 grammes/hectare pour la plupart des

	mauvaises herbes énumérées ci-dessous 165 grammes/hectare pour la la sétaire verte 67 grammes/hectare pour le gaillet grateron seulement
Adjuvant : MERGE* seulement	10 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation (1,0 % v/v)

MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis **]**Accord*, et ensuite l'adjuvant Merge*. NE PAS UTILISER D'AGENT TENSIO-ACTIF NON IONIQUE. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul, plus :

.	sétaire verte	1re–5e feuille, 2 talles
	pied-de-coq	1re–5e feuille
	lin spontané	1-8 cm
	gaillet gratteron	1-3 verticilles

NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord* pour connaître les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Se référer à l'étiquette d'Accord* pour obtenir plus de renseignements sur les stades de croissance des mauvaises herbes. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir des résultats constants.

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + ACCORD* + PUMA* 120 SUPER

ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps (cultivée seulement pour l'alimentation animale) et non contre-ensemencé de plantes fourragères.

PÉRIODE : Appliquer le mélange en réservoir REFINE EXTRA[md] +Accord* + Puma* 120 Super au blé de printemps et blé dur aux stades de la 2e à la 5e feuille ou à l'orge de printemps (cultivée pour l'alimentation animale) aux stades de la 2e à la 4e feuille. Appliquer le mélange en réservoir aux graminées annuelles lorsqu'elles sont aux stades de la 1re à la 6e feuille (avant la 3e talle), ou au gaillet grateron aux stade de 1-3 verticilles.

.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
ACCORD*	67 grammes/hectare
PUMA *120 SUPER	0,77 litres par hectare

MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis Accord*, et ensuite l'herbicide Puma* 120 Super*. L'adjuvant Merge* n'est pas requis lorsque l'herbicide REFINE EXTRA[md] et l'herbicide Accord* sont mélangé en réservoir avec l'herbicide Puma* 120 Super.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul, plus :

Folle avoine, Pied de coq,Sétaire verte - stade de la 1re à la 6e feuille (avant la 3e talle).
Gaillet grateron- 1-3 verticilles

.

NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans.
Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps, blé dur)ou les 80 jours(orge) suivant l'application.
Se référer aux étiquettes de l'herbicide Accord* et de l'herbicide Puma*120
Super pour obtenir plus de renseignements concernant l'ensemencement des cultures suivantes, les directives d'application et les précautions à prendre, et des autres restrictions. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir des résultats constants.

BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET ORGE DE PRINTEMPS

HERBICIDE REFINE EXTRA[MD] EN POCHETTES TOSS-N-GO[MD] + ATTAIN[md] MÉLANGE EN RÉSERVOIR

LOCALITÉ : Pour utilisation dans les provinces des prairies et la Région de la rivière de la Paix en Colombie Britannique seulement.

CULTURES : Le blé de printemps (excluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement, qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées.

STADE : Application en postlevée entre les stades de la 4e feuille et de la feuille étendard du blé de printemps ou de l'orge de printemps sur les plantules de mauvaises herbes, jusqu'au stade de 4e verticille/de la 4e feuille.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

HERBICIDE REFINE EXTRA MD EN POCHETTES TOSS-N-GO MD		20 g/ha
Herbicide Attain mélange en réservoir	Attain A (fluroxypyr)	Attain A – 0,30 L/ha
	Attain B (2,4-D Ester)	Attain B – 0,50 L/ha
Surfactants : AGRAL 90 MD , AG_SURF MD ou CITOWETT MD PLUS		2L/1 000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v)

DIRECTIVES DE MÉLANGE : Ajouter au réservoir dans l'ordre suivant : Herbicide REFINE EXTRA MD EN POCHETTES TOSS-N-GO MD , Attain A, Attain B, surfactant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE. Utiliser avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE EXTRA MD EN POCHETTES TOSS-N-GO MD utilisé seul ainsi que le gaillet grateron ,excluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 .

Notes

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traites au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas ramasser la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application. Se référer aux étiquettes du mélange en réservoir d'Attain[md] pour des autres directives concernant l'application et les précautions à prendre.

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + CURTAIL[mc] M

ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

CULTURE(S) : Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement

PÉRIODE : Appliquer en postlevée à partir du stade de la 3e feuille complète du blé de printemps ou de l'orge de printemps.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
CURTAIL[mc] M	1,5 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL[md] 90, AG-SURF[md] ou CITOWETT[md] PLUS	2 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis Curtail[mc] M , tout en maintenant l'agitation, et ensuite, l'adjuvant. Il peut être nécessaire d'utiliser un agent antimousse. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul, plus le chardon des champs[1] et la renouée liseron[2]. **Notes** [1] Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir des résultats optimaux sur les parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées. [2] Appliquer sur la renouée liseron en croissance active entre les stades du cotylédon et de la 5e feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.	
NOTE : Consulter l'étiquette de Curtail[mc] M pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions à prendre.	

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + LONTREL[mc] 360	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée entre les stades de la 3e feuille complète et de la feuille étendard du blé de printemps ou de l'orge de printemps.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
LONTREL[mc] 360	0,21 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL[md] 90, AG-SURF[md] ou CITOWETT[md] PLUS	2 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis Lontrel[mc] 360 , tout en maintenant l'agitation, et ensuite, l'adjuvant. Il peut être nécessaire d'utiliser un agent antimousse. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul, plus le chardon des champs[1] (suppression saisonnière) et la renouée liseron[2].

Notes

[1] Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir des résultats optimaux sur les parties aériennes des chardons, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.

[2] Appliquer sur la renouée liseron en croissance active entre les stades du cotylédon et de la 5[e] feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

NOTE : Consulter l'étiquette de Lontrel[mc] 360 pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions à prendre.

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + LONTREL[mc] 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER	
ENDROIT : Ouest du Canada seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée à partir du stade de la 3[e] feuille complète jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition de la feuille étendard de la culture.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
LONTREL[mc] 360	0,21 litre/hectare
Choisir l'un des suivants : 1) MCPA ester (500 g/L) 2) 2,4-D ester (600 g/L)	 0,84 litre /hectare 0,7 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL[md] 90, AG-SURF[md] ou CITOWETT[md] PLUS	2 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] à l'eau fraîche, puis Lontrel[mc] 360, ensuite le 2,4-D ester ou le MCPA ester et enfin, l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Toutes les mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul, plus le chardon des champs[1], la renouée persicaire, le laiteron des champs, le tabouret des champs, le canola spontané, la renouée liseron et la moutarde des champs.	
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES Toutes les mauvaises herbes réprimées par l'herbicide Refine Extra en pochettes Toss-N-Go seul, plus le gaillet gratteron	
Notes [1] Assure une suppression saisonnière du chardon des champs.	
NOTE : Consulter les étiquettes de Lontrel[mc] 360 et du MCPA ester ou du 2,4-D ester pour connaître les autres directives d'application , les précautions à prendre et les diverses restrictions .	

BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR)

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + HORIZON[md] 240 EC	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée du stade de la 2e feuille à celui de la feuille étendard de la culture.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
HORIZON[md] 240 EC	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétaire verte
Adjuvant : SCORE[md] seulement	800 mL/hectare pour le taux le plus faible de Horizon[md] 240 EC 1,0 litre/hectare pour le taux le plus élevé de Horizon[md] 240 EC
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis Horizon[md] 240 EC, et ensuite l'adjuvant Score[md]. NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul, plus la folle avoine et la sétaire verte.	
NOTE : Consulter l'étiquette de Horizon[md] EC pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions à prendre.	

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + MCPA ESTER 500 + HORIZON[md] 240 EC	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée du stade de la 3e feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Appliquer sur la folle avoine aux stades de la 1re à la 6e feuille, avant l'apparition du 4e talle, et sur la sétaire verte aux stades de la 1re à la 5e feuille, avant l'apparition du 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84-1,1 litre/hectare ou 0,56 litre/hectare
HORIZON[md] 240 EC	230 mL/hectare
Adjuvant : SCORE[md] seulement	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis Horizon[md] 240 EC, ensuite le MCPA ester 500, et enfin l'adjuvant Score[md] .NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Sétaire verte[1]
Folle avoine

PLUS les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par Refine Extra en pochettes Toss-N-Go et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par le MCPA à 0,84-1,1 L par hectare ou le canola spontané tolérant à l'imazamox et l'imazethapyr (le canola Clearfield*) (aux stades de la 2e à la 4e feuille) lorsque le MCPA est appliqué à 0,56 L par hectare.

Notes

[1] La suppression de la sétaire verte peut être moins complète avec le mélange en réservoir Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + MCPA ester 500 + Horizon[md] 240 EC.

NOTE : Consulter les étiquettes du MCPA ester 500 et de Horizon[md] 240 EC pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions à prendre.

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] +ACCORD* + HORIZON[*] 240 EC

ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement

PÉRIODE : Appliquer en postlevée aux stades de la 2e à la 5e feuille de la culture. Appliquer sur la folle avoine en pleine croissance et sur la sétaire verte aux stades de la 1re à la 6e feuille, avant l'apparition du 4e talle, et sur la sétaire verte aux stades de la 1re à la 5e feuille, avant l'apparition du 3e talle. Il est essentiel de couvrir complètement le feuillage pour supprimer uniformément des mauvaises herbes.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
ACCORD* Herbicide	67 grammes/hectare
HORIZON[*] 240 EC	230 mL/hectare
Adjuvant : SCORE[*] seulement	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)

MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis l'herbicide Accord* ensuite l'Horizon[*] 240 EC, et enfin l'adjuvant Score[*]. NE PAS UTILISER D'AGENT TENSIO-ACTIF NON IONIQUE. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÈES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] plus la folle avoine, la sétaire verte, et le gaillet grateron(1-3 verticilles).

NOTE : Avant son utilisation, consulter l'étiquette d'Accord[*] pour connaître les restrictions additionnelles s'appliquant à la rotation des cultures, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.

BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR)

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + ACCORD[md] + AVENGE[md] 200-C	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (excluant le blé dur) seulement **NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE PLANTES FOURRAGÈRES**	
PÉRIODE : Appliquer en postlevée aux stades de la 2e à la 5e feuille de la culture.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]	20 grammes/hectare
ACCORD[md]	135 grammes/hectare pour la plupart des mauvaises herbes énumérées ci-dessous 165 grammes/hectare pour la sétaire verte
AVENGE[md] 200-C	3,5 litres/hectare
Adjuvant : MERGE[md] seulement	10 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation (1,0 % v/v)
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md], puis Accord[md], ensuite Avenge[md] 200-C , tout en maintenant l'agitation, et enfin l'adjuvant Merge[md]. NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL.. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] seul et le mélange en réservoir Refine Extra[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + Accord[md], plus la folle avoine lorsque sa population est de 1 à 200 plants par mètre carré.	
NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord[md] pour connaître les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Se référer à l'étiquette d'Accord[md] pour obtenir plus de renseignements sur les stades de croissance des mauvaises herbes. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir des résultats constants. Avenge[md] 200-C peut endommager la culture. Consulter toujours les étiquettes d'Accord[md] et d'Avenge[md] 200-C pour connaître les directives d'application propres à ces produits, les précautions à prendre lors de leur usage et les autres restrictions.	

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] + 2,4-D AMINE ou ESTER + EVEREST[md] SOLUPAK[md] 70 DF ou EVEREST[md] 70 DF			
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement			
CULTURE(S) : Blé de printemps (excluant le blé dur) seulement **NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES**			
PÉRIODE : Appliquer en postlevée aux stades de la 1re à la 6e feuille (1-4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles) de la culture. Appliquer sur la folle avoine et la sétaire verte aux stades de la 1re à la 6e feuille (1-4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles)			
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION			
Composant 1	**Composant 2**	**Composant 3**	**Composant 4**

Refine Extra	20 g/ha	Everest 70 DF	43 g/ha			Agral md 90 ou Ag-Surf md	0,25 % v/v
Refine Extra	20 g/ha	Everest 70 DF ou Everest Solupak 70 DF	43 g/ha	2,4-D amine ou ester	Jusqu'à 560 g. g.ea/ha	Agral md 90 ou Ag-Surf md	0,25 % v/v

MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord Everest md Solupak 70 DF ou Everest md 70 DF, puis Refine Extra md en pochettes Toss-N-Go md, ensuite le 2,4-D amine ou ester, et enfin l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par Refine Extra md en pochettes Toss-N-Go md seul plus la sétaire verte et la folle avoine.

NOTE : Respecter le délai minimum précédant la récolte de 80 jours après le traitement. Sur les sols ligneux noirs, brun foncé et gris seulement, les pois de grandes cultures peuvent être semés l'année suivant l'application de Everest md Solupak md dans les champs où les précipitations ont atteint ou dépassé la normale (moyenne de 10 ans) durant la saison de culture, et dont la teneur en matière organique était supérieure à 4 % et le pH, inférieur à 7,5. Recultiver le blé de printemps seulement sur les sols bruns. Consulter les étiquettes du 2,4-D amine ou ester et de Everest md Solupak md 70 DF ou de Everest md 70 DF pour connaître les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions à prendre lors de leur usage et les autres restrictions.

USAGES LIMITÉES :

ESPÈCES DE GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES

NOTE À L'UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'utilisation décrite ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que la compagnie Du Pont Canada et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). La compagnie Du Pont Canada elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phtotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérée(s). Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toutes les responsabilités inhérentes et s'engagent à ne pas tenir la compagnie Du Pont Canada responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

ESPÈCES DE GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide REFINE EXTRA md en pochettes Tos-N-Go md à raison de 20 grammes par hectare avec AGRAL md 90, AG-SURF md ou CITOWETT md PLUS, au taux de 2,0 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation. (Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette.)

Appliquer l'herbicide en postlevée sur les semis de graminées ou les graminées établies suivantes qui sont destinées au fourrage ou à la production de semences :

Brome des prés	Agropyre pubescent	Brome inerme
Agropyre élevé	Fétuque rouge traçante	Agropyre à chaumes rudes
Fétuque élevée	Agropyre des rives	Dactyle pelotonné
Agropyre du Nord	Agropyre à crête	Agropyre de l'Ouest
	Agropyre intermédiaire	

Appliquer l'herbicide en postlevée sur les graminées établies suivantes qui sont destinées au fourrage ou à la production de semences :

Pâturin des prés

L'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] supprime les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] utilisé seul. Pour obtenir de meilleurs résultats, procéder au traitement lorsque les mauvaises herbes sont encore jeunes et en pleine croissance, mesurant moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.
Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre. N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance. Les graminées mentionnées ci-dessus ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ni pour le fourrage moins de 7 jours après le traitement. Se référer aux sections pertinentes de la présente étiquette pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les précautions d'emploi ainsi que les directives d'application et de mélange.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :

Le mélanger à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

Utiliser la préparation d'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Utiliser la solution de pulvérisation contenant ASSERT[md] dans les 12 heures. Si la solution a reposé pendant un certain temps, bien l'agiter pour que toutes les particules d'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] soient à nouveau en suspension avant de recommencer les applications.

NOTE : Ne pas mélanger les pochettes hydrosolubles avec des engrais liquides, des substances qui contiennent du bore ou des substances qui dégagent du chlore libre. Le mélange des pochettes hydrosolubles avec ces composés entraînera la formation d'une substance insoluble dans le réservoir.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

Choisir un volume qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicables à chaque produit.

1. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche et mettre l'agitateur en marche.

2. Ajouter le nombre nécessaire de pochettes Toss-N-Go[md] d'herbicide REFINE EXTRA[md] dans le réservoir, tout en maintenant l'agitation. Une agitation continue est recommandée pendant toute la

durée de la préparation afin d'assurer que les produits sont complètement dissous ou en suspension.

3. Lorsque les pochettes Toss-N-Go[md] d'herbicide REFINE EXTRA[md] sont totalement dissoutes et que REFINE EXTRA[md] est en suspension, on peut ajouter les autres composants du mélange dans le réservoir tout en continuant de remplir ce dernier avec de l'eau. Les composants du mélange doivent être ajoutés au réservoir dans l'ordre suivant:
   i) préparations sèches
   ii) concentrés émulsifiables
   iii) adjuvants (il faut ajouter un adjuvant recommandé afin d'améliorer le pouvoir mouillant et l'effet de contact)
   iv) Si l'on utilise un agent anti-dérivation, l'ajouter au réservoir en dernier lieu.

4. Se référer à la section MODE D'EMPLOI de la présente étiquette pour connaître l'ordre d'addition des composants aux différents mélanges en réservoir ainsi que les autres directives de mélange.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer. Remplir le réservoir avec de l'eau fraîche comme le spécifie l'étape 1 et suivre les étapes subséquentes. Les concentrés émulsifiables peuvent entraver la dispersion de l'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]. C'est pourquoi le volume de la solution qui reste dans le réservoir doit être inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL :

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE :
ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUITS OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE :

Afin d'éviter tout dommage ultérieur à d'autres cultures que le blé, l'orge ou l'avoine, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes.

2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles d'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md]. Répéter l'étape 1 au besoin.

3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau.

4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.

5. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.

6. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.

7. Répéter les étapes 3 à 5.

8. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, l'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md], est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des individus naturellement résistants à l'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le lieu ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.
Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide REFINE EXTRA[md] en pochettes Toss-N-Go[md] ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui supprime les mêmes mauvaises herbes.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et offrant la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour déceler les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de DuPont ou composer le numéro sans frais de DuPont 1 800 667-3925.

ENTREPOSAGE :
Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments pour les humains et les animaux. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :

1. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.

2. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.

3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

MARQUES DÉPOSÉES :

Md/mc Marques déposées/de commerce de la compagnie E. I DuPont dont la compagnie E.I.Du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

Tous les autres produits sont des marques déposées/de commerce de leurs compagnies respectives.

ÉTIQUETTE DE LA POCHETTE HYDROSOLUBLE

HERBICIDE REFINE EXTRA[md] EN POCHETTES Toss-N-Go[md]

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : SE RÉFÉRER AU MODE D'EMPLOI
POUR OBTENIR DES INDICATIONS COMPLÈTES
SUR LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE
AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

GARANTIE : Thifensulfuron-méthyle 50 %
Tribénuron-méthyle 25 %

GRANULES DISPERSABLES

CONTENU NET : 80 GRAMMES

CE SAC PERMET DE TRAITER 4 HECTARES (10 ACRES)